

## **1. Urbanisation.**

jeudi 6 juin, à Lincé, 20h

L'animateur présente :  
l'esprit d'une « table ronde »,  
notre invité-expert, M. Didier Thonon, membre de la commission CCATM,  
l'objet de la réunion et ses objectifs.

### **Comment rêverions-nous l'urbanisation de notre Commune ?**

Chaque participant se présente ; nous faisons connaissance.

#### **1. Le cadre de la politique actuelle :**

Le tableau général est dressé par les experts, afin d'informer objectivement les participants à la table ronde.

La politique générale de l'urbanisme peut se résumer à suivre le schéma de développement communal (SDC), maillon du schéma de développement territorial (SDT).

Le SDT a été voté le 30/3/21. Il entrera en vigueur le 1/08/2024.

Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il propose des mesures concrètes qui permettent d'optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain.

Des adaptations sont permises dans les communes. Il faut tenir compte d'autres données assez complexes (plans de secteur, code de l'environnement mais encore : sous-sol, zones d'inondations...).

Les échevins.es seront aidés.es par des experts (5 ans).  
Le projet a été soumis à la population. (Enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023). Les 1.430 observations (dont 245 issues des Villes et Communes) ont été répertoriées, traitées et synthétisées.

Le texte adopté est donc censé répondre aux observations et réflexions issues des avis des instances consultées, des conseils communaux et des citoyens. Le Conseil Communal de Sprimont a remis un avis, via la CCATM, lors du conseil communal du 24/07/2023 (à voir sur le site de la commune).

#### **Que va-t-on faire de notre commune et de ses spécificités ?**

L'idée serait d'éviter la dispersion, les villages longilignes repris actuellement dans les « zones d'habitat linéaire ».

Un nouveau concept est apparu avec le SDT: la centralité.

Ce concept oriente les projets préférentiellement vers les lieux les mieux équipés. À l'horizon 2050, sur 4 nouveaux logements construits, 3 devront se trouver dans la centralité. Les Villes et Communes auront l'opportunité de définir elles-mêmes leurs centralités dans leurs schémas de développement communaux ou pluri-communaux.

À défaut de mise en place des centralités par les Villes et Communes, les centralités reprises dans le SDT s'appliqueront.

Pour ce qui concerne notre commune, on parle ainsi de 2 « centralités » : Louveigné et Sprimont.

La question spontanément posée par 1 citoyen participant à la table ronde:  
« Que fait-on du charme de nos petits villages ? »

## 2. Autour de la table couverte de nappes en papier, les participants écrivent, dessinent, rêvent.

### 3. Partage

Les participants, lors d'un premier tour de table font part de leur réflexion, chacun exprimant tout à tour une idée, en respectant les consignes données en début de séance : (écoute, pas de critiques, bienveillance, pas de redite).

Les idées suivantes sont émises :

- une piscine collective
- distributeurs d'argent liquide (les citoyens vieillissent, les commerces se déplacent).  
Et pourquoi pas des banques itinérantes ?
- Comment la mobilité douce s'intégrera-t-elle entre ces centralités ? des navettes pour densifier les réseaux existants ?
- La commune ne peut pas « se cacher » derrière le pouvoir régional ; elle doit stimuler la Région. Il faut préparer un **projet global** et pas se contenter de gérer l'addition de projets individuels.
- Des terrains agricoles, à l'origine, passent en terrains à activité économique (pas pertinent dans un projet global). La Région pourrait obliger la Commune au respect de certaines données.
- Crainte, déception car Lincé, village agricole, se perd : quasi plus aucun agriculteur, nombreuses constructions. Quelle explication ?

*Expert : 60 % des terres exploitées par les agriculteurs ne leur appartiennent pas.*

- Rénovation des habitations, au-dessus des commerces dans le centre de Sprimont. Ce sont de beaux bâtiments en pierre. Les propriétaires n'entretiennent pas. La commune pourrait encourager cette rénovation. Cela préserverait l'âme des villages.

*Expert :*

1. *Sprimont est situé sur la 2<sup>o</sup> ceinture de Liège, les bâtiments neufs y deviennent trop coûteux, surtout pour les jeunes. D'autre part, on ne peut pas bloquer son développement économique.*
2. *Dans les centres, le plan permet 20 logements par hectare (sauf dérogation).*

Dans un plan global, il faut notamment veiller à :

- **relier** les différents villages entre eux, pour favoriser les liens entre les personnes, les échanges
  - **contrarier** l'effet « Pont de l'autoroute » actuel, qui divise notre commune.
  - Commerces : faciliter la création de centres (diminution du trafic-voiture et donc de la pollution, renforcer la mobilité douce et ainsi les liens sociaux). Améliorer les alentours des commerces.
  - Favoriser l'habitat groupé, partagé, tiny-house...
- Construire 150-200 maisons (ex ZaCC) : non !  
éco-quartier : oui.
- Pourquoi ne pas dédommager des propriétaires terriens pour changer les affectations de certains terrains, certaines zones ?
- Penser à « modulariser » les bâtiments, adapter leur fonction ; avec le temps, les besoins changent.
  - Arrêter de bétonner ! Revenir à des routes avec du perméable. Rendre l'eau à la terre. La commune devrait mieux surveiller ce qui se fait.

- Se poser la question de l'avenir : qu'en sera-t-il de l'eau, de la nourriture, la population va-t-elle continuer à augmenter ? Construire des projets, faire des aménagements en fonction des réponses à ces questions.
- Qu'en sera-t-il de l'activité économique ?
- S'inspirer du Danemark : avant chaque nouveau projet, s'assurer que la collectivité pourra en tirer un bénéfice.
- des trottoirs entre les villages pour la sécurité des petits-enfants. Si la commune interpelle le MET et qu'il ne bouge pas, la commune doit prendre ses responsabilités et d'une manière générale, se montrer pro-active.
- parkings
- routes aménagées
- une place comme lieu de rencontre dans chaque village (pas comme parking)
- chaque village doit avoir sa plaine de jeux
- réfléchir à court - moyen et long terme (visibilité) pour chaque projet
- équilibrer les projets et les actions au bénéfice des jeunes et moins jeunes
- Privilégier le SENS GLOBAL, mais chaque petit projet doit avoir du **sens**
- retrouver l'esprit de village, communauté
- construire des portes pour marquer l'entrée du village.

Remarque : Si on envisage le coût direct pour la commune lors de la réalisation d'un projet, il faut aussi réfléchir aux coûts indirects pour la collectivité.

## **Conclusion :**

Soirée riche en idées !

La collectivité devra se positionner sur la priorisation des projets.

Les responsables politiques et les citoyens devront se concerter et réfléchir sur la manière de faire évoluer les projets, notamment par le biais des **conseils participatifs** proposés par le MCS (**s'il entre dans une majorité**), **formés de citoyens volontaires, de citoyens tirés au sort représentatifs de la population sprimontoise, d'experts internes et externes.**

Ensemble, ils réfléchiront à faire évoluer les dits projets dans le contexte politique et financier, jusqu'à **parvenir à une décision** qui rencontrera le consentement de tous les participants au conseil participatif traitant du projet. Cette décision sera au final **entérinée** par le Conseil Communal.